

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Septidi 17 Thermidor, an V.

(Vendredi 4 Août 1797).

Lettre du général Buonaparte au ci-devant provvediteur Battaglia. — Attaque d'une garde autrichienne par un détachement de Turcs. — Combat entre un corps de Polonais émigrés et les troupes autrichiennes. — Accueil fait aux troupes autrichiennes dans plusieurs isles de la Dalmatie vénitienne. — Représentations du duc de Brunswick au roi de Prusse, sur les prétentions déplacées du ministere prussien.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Florence, le 14 juillet.

Le jour de la Saint-Jean est consacré dans cette ville à une cérémonie de *vasselage* par son origine, mais qui n'est maintenant qu'une réjouissance publique. Léopold avoit dessein de la supprimer, mais le peuple en auroit été mécontent. L'affluence des étrangers y a été très-grande cette année, & tout s'est passé dans le plus grand ordre. Après y avoir assisté, le grand-duc est parti pour sa maison de campagne le *Poggio-Imperiale*, dont le séjour est très-agréable en cette saison. Il y est toujours très-accessible & ne passe pas un jour sans se rendre à la ville pour surveiller les affaires par lui-même.

Avant-hier au soir un détachement français a reconduit ici & livré à la justice deux gardes du palais qui avoient déserté, après s'être rendus coupables de vols.

De Milan, le 18 juillet.

On se rappelle cette proclamation attribuée au provvediteur Battaglia : ouvrage infâme de nos révolutionnaires, insérée dans tous nos journaux jacobins, comme une preuve sans réplique de la trahison du gouvernement de Venise, & dont nous ne pouvions ici contester l'authenticité sous peine d'être traités comme aristocrates. Cette proclamation a été l'une des premières causes des mouvemens de Terre-Ferme, des scènes de sang qui ont ensanglanté ce pays, & enfin de la ruine de Venise. A présent que cet ouvrage est consommé, Buonaparte s'est plu à rendre une justice tardive à Battaglia, & lui a écrit la lettre suivante, très-remarquable sous plus d'un rapport.

« J'ai reçu avec le plus grand plaisir, monsieur, la dernière lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Lorsque je vis votre nom au bas de l'infâme proclamation qui a été rendue publique, je reconnus aussitôt l'ouvrage de vos ennemis & des méchans. La loyauté de votre caractère, la droiture de vos intentions, & la vraie philosophie que j'ai remarqué en vous pendant que vous étiez chargé du pouvoir suprême sur une partie de

vos compatriotes, vous ont acquis des droits à mon estime. Heureux, si elle pouvoit vous consoler des peines de toute espèce que vous avez éprouvées dans ces derniers tems ! Vous pouvez être sûr que dans toutes les circonstances je saisirai l'occasion de faire quelque chose qui puisse vous être agréable. Il est fâcheux que vous ne m'ayez pas été envoyé à Goritz à la place de M. Pesaro. La force des raisons & des choses que vous auriez entendues, vous auroit mis à même de triompher dès-lors d'une ridicule oligarchie, qui, pouvant encore se sauver, a mieux aimé faire naufrage.

» Oui, monsieur, je trouve une grande satisfaction à le dire : 4 ou 500 français qui ont été assassinés à Vérone, vivoient encore ; & si l'oligarchie de Venise, trop peu d'accord avec les lumières & le mouvement général de l'Europe, avoit voulu céder à un gouvernement sage, plus humain, & fondé sur les principes d'une vraie représentation, elle auroit au moins fini sans se rendre coupable d'un crime tel que les historiens français devroient parcourir plusieurs siècles pour en trouver un semblable. Je vous ai connu dans un tems où je prévoyois peu ce qui est arrivé ; & je vous ai vu dès-lors ennemi de l'oligarchie, & désirant une vraie liberté à votre patrie. Je vous prie de croire, monsieur, aux sentimens d'estime & à la grande considération distinguée avec lesquels je suis, *Signé, BUONAPARTE* ».

AUTRICHE.

De Semlin, le 8 juillet.

Le 3 de ce mois, dans la matinée, la troisième garde du cordon, postée à la pointe de la Save dans le village de Kopanitz, fut attaquée par les Turcs. Ces derniers tirent huit coups de fusils sur elle, mais heureusement personne ne fut atteint. Les nôtres ne ripostèrent point ; mais ils se disposerent à la résistance, au cas que les Turcs s'approchassent de notre rive ; ce qui n'eut point lieu. Le commandant général a dénoncé cet excès tant aux supérieurs qu'au commandant de Belgrade.

De Vienne, le 20 juillet.

Selon un avis officiel du comte d'Harnoncourt, qui commande dans la Galicie-Orientale, le corps des polonais

mécontents, qui, par la Buckovine s'est approché des frontières de la Galicie, sous les ordres de Denisko, a été vigoureusement repoussé par les troupes impériales. Un autre corps de troupes polonaises qui avoit tenté de faire une irruption dans la Pologne Russe, a eu le même sort.

On a su par des espions, que l'intention de Denisko étoit de se frayer une route vers l'Italie pour se joindre à Dombrowsky ; mais ce projet devient impossible à exécuter, vu le nombre de troupes impériales qui marchent en Italie.

De Gratz, le 14 juillet.

Les troupes autrichiennes continuent avec succès à occuper les isles vénitienes situées sur la côte de Dalmatie. Les isles d'Arde & de Bago leur ont fait le meilleur accueil, ainsi que la capitale, Zara. Il paroît qu'il se manifeste quelque mécontentement dans l'Istrie. L'arbre de la liberté a été planté à Roviguo ; mais il a été sur-le-champ renversé, & les troupes ont rétabli le bon ordre.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 14 thermidor.

Le duc de Brunswick, que l'on sait être très-opposé au système actuel du ministère prussien, & qui conserve encore quelque ascendant à la cour, s'est rendu, il y a quelques jours, aux eaux de Pyrmont ; il a représenté avec force à Frédéric-Guillaume tous les maux dont l'Allemagne étoit menacée, si, par des prétentions déplacées pour le moment, il forçoit l'empereur & l'Empire à défendre conjointement les droits du corps germanique, si ouvertement violés. Il a représenté que le gouvernement français ne demandoit pas mieux que de voir les deux principales puissances de l'Allemagne aux prises, afin de pouvoir dicter les conditions de paix qu'il lui plaira d'imposer au corps germanique, & sur-tout de souffler dans leurs états cet esprit révolutionnaire qui bouleverse en ce moment l'Italie. Le roi de Prusse a été tellement frappé de ce langage, si différent de celui de ses ministres, qu'il a ordonné à ses troupes d'évacuer la ville de Nuremberg ; & il paroît même que les Prussiens abandonneront également le territoire de cette ville.

Plusieurs bataillons de grenadiers hongrois, qui occupoient des positions sur les bords de la Nidda, ainsi que quelques corps de cavalerie, viennent de quitter l'armée autrichienne du Bas-Rhin pour se rendre dans la Franconie. Le camp de Heilbron sera bientôt très-considérable, tant par les renforts qui ne cessent d'y arriver du Rhin que par ceux que l'on attend encore de l'Autriche & de la Bohême. Une garnison impériale sera mise à Wurtzbourg, dont la citadelle est entièrement réparée. L'archiduc Charles, & le général Bellegarde sous ses ordres, ont le commandement général de toutes les armées autrichiennes.

Au milieu de tous ces préparatifs de guerre, les troupes françaises, qui sont encore au nombre de 40 mille hommes sur la rive droite du Rhin, loin de penser à évacuer cette partie de l'Allemagne, prennent au contraire des arrangements comme si elles devoient y séjourner encore longtemps. Le général Moreau doit venir incessamment visiter l'armée de Sambre & Meuse.

De nouveaux ordres, arrivés avant-hier de Paris à la division du général Lemoine, l'ont de nouveau fait rétrograder. Le premier régiment d'artillerie à cheval a déjà repassé à Neau pour se rendre à Audeux jusqu'à nouvel ordre.

Les quatre colonnes de cette division doivent retourner, à ce que l'on assure, à l'armée de Sambre & Meuse. Cette incertitude dans les mouvemens d'une aussi grande quantité de troupes, ces marches fatigantes qu'on leur fait faire nuit & jour, tantôt vers la France & tantôt vers les départemens réunis, tout cela annonce que les mains invisibles qui les meuvent n'ont point de plan fixe pour leur destination.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 21 juillet.

Extrait d'une lettre écrite par M. Habela, consul de Danemarck, à Malte, à son collègue M. Tietjens, à Marseille.

Malte, le 5 juin 1797.

Enfin j'ai la satisfaction, monsieur, de vous annoncer que la frégate du roi, *la Noyade*, commandée par M. Bille, est entrée hier au soir dans ce port, retournant de Tripoli, pour annoncer que, le 30 mai, il a signé la paix avec le Pacha, en renouvelant l'ancien traité avec cette régence. Ce commandant a été admis à l'audience auprès de ce pacha, ainsi que M. le consul Lochner, qui a repris les fonctions de sa place, moyennant quoi tout a été pacifié. En conséquence vous pouvez, monsieur, signifier aux capitaines danois qui pourroient se trouver dans les ports de votre département, qu'ils peuvent reprendre leur navigation sans aucun risque de la part des Tripolitains.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Tours, le 12 thermidor.

La fête du 9 thermidor a été troublée ici par des scènes sanglantes. La compagnie de canonniers parcourut la ville en chantant *l'air ça ira*, *Les aristocrates on les mettra à bas*. Charmel & Texier-Olivier, commissaires du directoire près la municipalité & le département, leur avoient, dit-on, fait délivrer deux pièces de vin & de l'eau-de-vie. Sur les trois heures on entendit les cris : *aux armes ! on assassine les jeunes gens !* Le citoyen Peglé, négociant, sortit sans armes & même sans chapeau, pour rétablir la tranquillité ; il eut le poing coupé au moment où il vouloit parer un coup que les furieux lui porteroient. Sa main a été promenée dans la ville, au bout d'un bâton. Delahaye, père, qu'on désigne comme terroriste, est resté sur la place : quinze personnes, de part & d'autre, ont été blessées.

De Paris, le 16 thermidor.

L'inquiétude générale sur l'état de la chose publique continue : elle peut être exagérée, mais elle est fondée. Le danger qui s'approchoit de nous commence à s'en éloigner ; mais les passions qui l'ont fait naître fermentent toujours. Il est certain que les ordres de faire rétrograder les troupes qui marchoient *par hasard* sur Paris de tous les côtés, ont été expédiés, & s'exécutent. Ce qui est aussi certain, c'est que ces troupes ont montré par-tout les dispositions les plus hostiles contre les citoyens, & que ces dispositions sont l'effet d'un système de calomnie profondément combiné, qui a exercé son influence dans toutes les armées, & qui dans toutes a égaré un grand nombre de militaires. Il est arrivé à Beauvais un régiment

er, de housards; son séjour y a occasionné, entre les citoyens & quelques housards, des rixes qui ont été heureusement apaisées par la sagesse & la fermeté des magistrats. Ce régiment ayant reçu l'ordre de retourner sur ses pas, un assez grand nombre de housards, au lieu d'y obéir, sont venus à Paris avec armes & bagages, persuadés que c'étoit là leur poste. Ils ont été arrêtés & renvoyés à leur corps. On n'a trouvé dans leur démarche qu'un excès de zèle. Ceux-là sont peu disposés à s'allarmer, qui ne voient pas dans cet état de choses des projets sinistres; ceux-là ont mal profité de leur expérience, qui ne reconnoissent pas à tout ce qui se passe les menées de quelques factieux, qui ayant conquis la domination à force de crimes, n'ont pas d'autres moyens de la conserver, & qui empoisonnant de leurs terreurs quelques chefs du gouvernement, cherchent à les entraîner avec eux dans un abîme sans fond.

Les espérances d'une paix prochaine semblent s'éloigner aussi. Les négociations de Lille sont, dit-on, suspendues. Les négociateurs ont porté, dit-on encore, beaucoup de confiance, d'estime & de cordialité réciproques dans leurs conférences; mais enchaînés de part & d'autre par leurs instructions, ils ont été bien éloignés jusqu'ici de la conclusion d'un traité; on le regarde encore comme impossible, si le directoire ne se relâche pas des prétentions qu'il a mises en avant. Que doit-on attendre, s'il est vrai, comme nous avons des raisons de le croire, qu'un membre très-influent du gouvernement ait prononcé ces étranges paroles: *Il n'y a que les royalistes qui veulent qu'on fasse la paix avec l'Angleterre.*

Suivant des lettres particulières d'Italie, la négociation rencontre aussi beaucoup d'obstacles; & celui qui paroît le plus difficile à vaincre est la clause du maintien de l'intégrité du corps germanique. La manière dont l'empereur a fait occuper plusieurs des provinces Vénitiennes, a choqué notre gouvernement. On a été sur le point de rompre les conférences & de recommencer les hostilités. Heureusement cette résolution n'a pas eu de suite, & la négociation se continue. Le projet qu'on a pu soupçonner de dissoudre, par la force, la représentation nationale, en faisant entrevoir à nos ennemis un nouveau bouleversement intérieur, a dû ranimer leurs espérances & relever leurs prétentions.

Quel est le sujet de tous les entretiens? La guerre civile. Que fait-on pour prévenir ce fléau? Des fêtes. On s'exagère les dangers & l'on ne rougit pas de s'en disiraire. Paris est, dit-on, cerné par un camp de 30 ou 40 mille hommes. Tout est en mouvement dans Paris... pour se rendre dans des jardins qu'on appelle enchantés & qui le sont sans doute, puisqu'ils ont la puissance de retenir un peuple dans le plaisir au milieu de la misère & de craintes plus affreuses encore que la misère.

Ce n'est pas dans un tel état de l'esprit public que se forma la première garde nationale. Cependant tout notre salut est aujourd'hui dans cette mesure. Si nous voulons d'avance accepter la terreur qu'on veut nous donner, la terreur ne s'arrêtera pas; ceux-mêmes qui croient pouvoir la conduire & l'arrêter jusqu'à un certain degré, ne tarderont pas à la recevoir eux-mêmes à un degré plus fort.

Je crains bien que plusieurs personnes n'affectent aujourd'hui d'exagérer nos dangers que pour justifier leur pusillanimité par le découragement universel. Il ne faut

pas nier les dangers non plus que nier leurs scandales. On veut épouvanter le corps législatif, & c'est sans doute une pensée bien criminelle; mais on ne réuniroit jamais les moyens de le dissoudre. Nos armées ne sont point des armées mercénaires qui ravagent indifféremment un sol qui leur est étranger; elles sont toutes nationales. En revoyant leur terre natale dont la victoire les avait éloignées, leur premier sentiment doit être de la joie & ne peut être de la fureur. On les trompe dans des affiches; n'avons-nous pas mille moyens de les détromper? Quel chef tentera de leur faire passer la ligne constitutionnelle, & versera sur tant de milliers de soldats la complicité d'un grand crime? Les tiendra-t-on rassemblés long-tems pour une telle entreprise, au moment où leur famille les attend, les appelle? Non, ce n'est point une révolte générale que nous avons à craindre; ce sont des désordres partiels, & c'est sur-tout cet opprobre d'être menacés, avec plus de hauteur que les ennemis eux-mêmes ne l'ont été, de la marche de nos propres soldats. Les seuls adversaires que nous ayons à rencontrer parmi nous, ce sont ces brigands domestiques qui ne sont pas couverts des dépouilles de nos ennemis, mais de nos propres dépouilles. Voyez, depuis que quelques imprudens dominateurs ont semblé encore une fois les appeler à eux, comme ils se rassemblent, comme ils menacent. Déjà, depuis quinze jours, ils ont fait couler le sang dans vingt villes différentes, & ces assassinats ne sont encore que des coups d'essais. Vous tous, qui êtes parvenus à les repousser, ne posez point encore les armes, car ils n'ont point encore posé leurs poignards. Et nous, n'attendons pas que le signal leur soit donné pour venir nous surprendre dans le sommeil; sachons au moins une fois préparer notre défense. Quand nous sommes tombés sous la plus ignominieuse & la plus effrayante des tyrannies, au moins nous pouvions dire que la perspective de tant de forfaits ne s'étoit pas même présentée à notre imagination; mais aujourd'hui que nous avons tout souffert, si tout recommençoit, quelle seroit notre excuse!...

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Séance du 16 thermidor.

L'administration centrale de Lyon, dans une adresse au conseil, dénonce, comme contraire à la constitution, l'arrêté pris par le directoire, le 13 messidor, & par lequel il autorise le général Canuel à mettre cette commune en état de siège.

Cette adresse est renvoyée à la commission déjà chargée d'un rapport sur l'arrêté dont il est ici question.

L'administration municipale de Nantes, dénonce un officier public qui a refusé de prononcer un divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur & de caractère.

Villers représente, que des administrateurs ne devoient pas signer, en nom collectif, des pétitions sur des objets étrangers à leurs fonctions: au reste, il demande le renvoi au directoire. — Ce renvoi est ordonné.

Pastoret, au nom de la commission d'instruction publique, fait un rapport sur le mal que font dans les campagnes nombre de charlatans & d'empiriques qui exercent la médecine & la chirurgie, sans avoir aucune espece de connoissance ni en médecine ni en chirurgie; qui estropient, tuent & se jouent de la vie des autres pour gagner la leur.

Pastoret propose un projet de résolution, portant que ceux qui, sans s'être conformés aux loix sur les officiers de santé, en voudront remplir les fonctions, seront tenus de subir un examen dans une des trois écoles de Paris, Montpellier ou Strasbourg.

Le conseil ordonne l'impression du projet de résolution & du rapport.

Le conseil rejette par la question préalable un projet de résolution présenté par Oudot, tendant à déclarer nulles les opérations de l'assemblée primaire de Tirlémont, département de la Dyle.

Le reste de la séance a été occupé par un discours de Boulet, en faveur du projet présenté par Lemerer sur les domaines congéables. La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUPONT.

Séance du 15 thermidor.

Dalphonse, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 29 messidor, relative aux opérations des assemblées primaires de la commune de Valenciennes. Il en propose l'adoption.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Portalès, organe d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 30 messidor, relative à des individus émigrés, jugés le 9 nivôse par une commission militaire établie à Calais.

Portalès, après avoir rappelé les faits, distingue deux espèces d'émigration, l'une simple & l'autre hostile. L'émigration simple est celle de l'individu qui abandonne sa patrie pour se fixer sur un sol étranger; l'émigration hostile est celle de l'individu qui sort de son pays dans l'intention de le combattre. Les premiers sont simplement bannis, les seconds sont mis à mort.

Ici il ne s'agit pas de ces ennemis; & quand même ils l'eussent été, on ne devrait plus les considérer comme tels, puisqu'ils ne cherchoient pas à rentrer en France: une tempête les y a reportés, mais ce n'étoit pas leur intention; la France ne doit pas être pour eux un sol dévorant, mais une terre hospitalière.

En 1756, sir Edouard, commandant anglais, est jeté par la tempête dans le port de la Havanne. Je viens, dit-il au gouverneur, vous livrer mon vaisseau, mes matelots & moi-même; je ne vous demande que la vie de mon équipage. Je ne commettrai pas une action déshonorante, répondit le gouverneur; je dois oublier que nos nations sont en guerre; vous êtes malheureux, nous vous devons de la commisération & des secours. Faites radouber votre vaisseau, vous partirez ensuite; vous aurez un passeport qui garantira votre sûreté jusqu'à une certaine distance.

Portalès propose au conseil d'imiter cet exemple généreux, en approuvant la résolution.

Le conseil l'approuve.

Séance du 16 thermidor.

Thiébaud, par motion d'ordre, demande qu'on reprenne la discussion sur la résolution relative aux messageries, & de suite parle contre la résolution.

Il fait le parallèle entre l'administration en régie & celle qui est en ferme; selon lui, le système des fermes ne convient pas aux messageries; il s'élève sur-tout contre les patentes qu'on veut exiger des entrepreneurs de voitures. C'est, dit-il, pour en diminuer le nombre; c'est donc un privilège exclusif qu'on veut donner aux fermiers des messageries, & il ne doit plus y en avoir un vote pour le rejet.

Levacher demande au conseil, que cette discussion soit interrompue pour un rapport qui est de la plus grande urgence. Il s'agit de la résolution qui met des fonds à la disposition du ministre de la guerre. — Le conseil y consent.

Levacher fait ce rapport. Il examine la nature des dépenses auxquelles doivent être appliqués les fonds qu'on propose de mettre à la disposition du ministre. L'opinion de la commission est pour l'adoption de la résolution.

Le conseil l'approuve.

Errata. — Il s'est glissé plusieurs fautes d'impression dans l'article, imprimé hier, sur Gerat & Henri Lapièvre. Page 3, colonne 1, lig. 38, nous avons habité le même toit; lisez, sous le même toit. Col. 2, ligne 21, et que je regarde; lisez, et je regarde: ligne 52, un talent oratoire; lisez, un vrai talent oratoire.

Bourse du 16 thermidor.

| | | | |
|---|---------------------------------------|--|--|
| Amsterdam..... | 58 $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$. | Montpellier..... | |
| Idem cour..... | 56 $\frac{3}{4}$, 57 $\frac{3}{4}$. | Bâle..... | $\frac{3}{4}$, 2 $\frac{3}{4}$. |
| Hamb..... | 192, 190. | Lausanne..... | $\frac{3}{4}$, 1, 2 $\frac{3}{4}$. |
| Madrid. 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ à 16 s. 3 d. | | Lond.. 26 l., 25 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 10 s. | |
| Mad. effect. 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ à 16 s. 3 d. | | Inscrip. 16 l., 17 l., 16 l. 10 s. | |
| Caëlix..... | 12 l. 16 s. 3 d. | Bon $\frac{3}{4}$. 12 l. 15 s., 17 s. $\frac{1}{2}$, 10 s. | |
| Cad. effect. 14 l. 15 s. à 16 s. 3 d. | | Bon $\frac{1}{4}$ | 44 l. perte. |
| Gènes..... | 94 $\frac{1}{2}$, 92. | Or fin..... | 103 l. |
| Livourne 102 $\frac{3}{4}$, 101, 101 $\frac{1}{4}$. | | Ling. d'arg..... | 50 l. 12 s. |
| Lyon..... | | Piastre..... | 5 l. 5 s. |
| Marseille..... | | Quadruple..... | 79 l. 10 s. |
| Bordeaux..... | | Dueat d'Hol..... | 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$. |
| | | Souverain..... | 34 l. |
| | | Guinée..... | 25 l. 2 s. |

Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 455 l. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 380 l. — Huile d'olive, 11 l. 1 s., 2 s. — Café Martin. 11 l. 19 s., 21 l. 1 s. — Idem Saint-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sacre d'Ham-bourg, 2 l. 2 s., 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 15 s. — Chandelle, 12 s., 13 s. — Sel, 4 liv. 15 s.

Eléonore de Rosalba, ou le Confessionnal des Pénitens noirs; traduit de l'anglais d'Anna Radcliffe, auteur de la Forêt de Saint-Clair & des Mysteres d'Udolphe, par Mary-Gay; 7 vol. in-18, fig. de Queverdo. Prix, 8 liv. & 10 liv. franc de port. A Paris, de l'imprimerie de Pougens, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Ce roman, qui renferme des scènes dignes de Shakespeare, fournira plus d'un sujet à nos auteurs dramatiques, & joint à toutes les grâces d'une imagination brillante le charme des détails, & cet attrait irrésistible qui résulte du spectacle des grandes passions.